



ADHESION VOILE LEGERE LOISIR 2024

L'école de voile municipale de Brétignolles sur Mer dispense une activité « voile loisir » en basse saison. Pour permettre aux participants de cette activité et autres pratiquants réguliers du site de La Normandelière de pouvoir naviguer en dehors des créneaux proposés par l'école de voile, le CNB met à disposition différents supports de voile légère (3 catamarans), utilisés sous la seule et entière responsabilité de l'utilisateur adhérent et dans le respect des règles d'utilisation définies par le CNB.

CONDITIONS D'EMPRUNT

- Adhérer au Club Nautique de Brétignolles-sur-Mer (CNB) : être à jour de cotisation annuelle.
- Etre à jour de la cotisation Voile Légère Loisir.
- Etre détenteur d'une licence FFV annuelle à jour.
- Etre autonome sur terre comme sur mer et disposer d'un niveau de voile validé « voile loisir » par l'école de voile municipale ou les référents du CNB.
- Etre majeur.
- Posséder son propre matériel de sécurité homologué et en bon état d'utilisation :
 - Port obligatoire : combinaison et gilet de sauvetage
 - Port conseillé : mitaines, chaussons, ceinture de trapèze
- Réserver 24h à l'avance (sous réserve de disponibilité).
- S'assurer que les conditions météo permettent la sortie en mer et le retour sur la plage (shore break et thermique).
- Accepter et respecter le règlement d'utilisation du matériel.

Le Club Nautique de Brétignolles-sur-Mer dégage toute responsabilité en cas d'accident survenant lors de ce prêt.

L'utilisation des bateaux de la Voile Légère Loisir est strictement réservée aux adhérents « Voile Légère Loisir ».

Je soussigné(e),

(Nom, Prénom).....

Reconnais avoir pris connaissance des conditions d'adhésion « voile légère loisir » ci-dessus ainsi que du règlement d'utilisation précisé au verso et en acceptant les termes, y compris concernant la radiation de plein droit à effet immédiat et sans compensation en cas de non-respect.

Fait à Brétignolles-sur-Mer, le

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé » et « bon pour accord »)

Signature

Les statuts et le règlement intérieur du CNB sont consultables sur le site internet du club.

<https://clubnautiquebretignolles.jimdofree.com>

REGLEMENT DE LA « VOILE LEGERE LOISIR »

PERIODE D'UTILISATION DES BATEAUX

Début mai à fin octobre.

REGLEMENT D'UTILISATION DES BATEAUX

Réservation obligatoire auprès des référents du club ou d'un membre comité.

Le casier

Les gréements sont stockés dans le casier A7. L'accès à ce casier est sécurisé par un code:

- Un code couleur permet d'identifier rapidement le matériel de chaque bateau.

Retour du matériel

Les bateaux doivent être remontés et rangés sur le parking, à leur emplacement respectif.

- Rinçage obligatoire du gréement dans le bac prévu à cet effet et utilisation du jet d'eau doit être fait dans le respect de l'environnement et des arrêtés préfectoraux (accès par code de la porte du hangar).
- Le gréement doit être remis en bonne place dans le casier A7.

Zone de navigation

- Les usagers doivent naviguer uniquement dans la zone de navigation identique à celle définie par l'école de voile (voir plan affiché dans le hangar).
- Il est souhaitable de naviguer avec un minimum de deux bateaux
- Cette zone pourra être modifiée lors des sorties accompagnées par le CNB.
- Les usagers ne sont pas autorisés à se baigner pendant la navigation.

En cas d'incident ou dégradation de matériel

Si dommage constaté sur le matériel par l'utilisateur celui-ci doit être signalé le jour même (contacter l'un des référents Guy, Marcus ou tout autre membre du Codir), pour la sécurité de tous et éventuellement pour la déclaration à l'assurance du CNB.

En cas de dommage avec un tiers, l'assurance de la FFV obligatoire prend en charge les réparations du bateau tiers, **avec une franchise de 500 € à la charge de l'utilisateur**. Nous vous encourageons à souscrire « le rachat de franchise » (48 €) lors de votre prise de licence FFV.

Composition de l'équipage

Il doit être composé d'un barreur + un équipier, adhérents de la Voile Légère Loisir.

LE CNB SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER A TOUT MOMENT CE REGLEMENT
POUR LA SECURITE DE TOUS